

## LOUÉE SOIT LA CLOCHE !

Dominant l'ancienne commune des Essards, elle est une des 42 000 églises et chapelles paroissiales de l'Hexagone. Une petite église riche d'un grand trésor campanaire, de cinq siècles d'âge. Venant d'être inscrite au titre des Monuments Historiques, à la suite d'une demande de la Ville de Langeais, la cloche en bronze de l'église Notre-Dame vient ainsi d'être sacrée « grande cloche de France ». Des quelque 160 000 recensées dans le pays, guère plus de 6000 ont reçu cette onction patrimoniale, dont une centaine en Touraine, la plus ancienne, de 1367, étant celle de Chemillé-sur-Indrois, et la plus grosse, de 1750 kg, celle conservée dans la tour sud de la cathédrale de Tours.

Ne pesant que 90 kg, d'un diamètre extérieur de 56 cm, mesurant 52 cm à l'axe, et d'une note mi 4, celle des Essards est accrochée au joug par l'intermédiaire de ferrures, grâce à quatre anses transversales et deux anses axiales. Sur sa robe, un cartouche représente une Vierge à l'Enfant bien conservée, des fleurs de lys isolées ornant le pourtour. Son joug (en bois et fer) et son battant (en fer forgé et cuir) ont aussi été inscrits, l'éventuel classement de tous ces éléments étant soumis au dépôt d'un nouveau dossier auprès de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture.

Que d'histoire en tout cas pour cette cloche qui, sur cinq siècles, aura ponctué l'histoire des Essards. Seul élément subsistant du pa-



trimoine sonore d'antan, les cloches auront rythmé la fuite du temps depuis que le concile d'Aix-la-Chapelle, en 801, a rendu obligatoire les sonneries horaires en Occident. Au-delà des appels religieux, la vie sociale aura aussi été régulée par ces sonneries, qu'il se soit agi de codifier le temps de travail, de prévenir les dangers ou de rassembler la population pour mille et une raisons. Pour annoncer par exemple la fin d'une guerre. « Les cloches et les canons sont les deux grandes voix des hommes : elles luttent avec le tonnerre, cette grande voix de la nature », résumait l'illustre académicien Jean d'Ormesson.

Pourquoi le son des cloches semble-t-il plus alerte au jour levant et plus lourd à la nuit tombante ? J'aime cette heure froide et légère du matin, lorsque l'homme dort encore et que s'éveille la terre. L'air est plein de frissons mystérieux que ne connaissent point les attardés du lit. On aspire, on boit la vie qui renaît, la vie matérielle du monde, la vie qui parcourt les astres et dont le secret est notre immense tourment.

« Sur l'eau », Guy de Maupassant

## LOUÉ SOIT L'ORGUE !

Passionnés d'histoire, sachez-le : Langeais Patrimoine s'adresse à vous, cette nouvelle association, présidée par Olivier Granboulan, ayant pour vocation la restauration du patrimoine religieux de Langeais, en particulier du précieux orgue de Louis Bonn de la collégiale Saint-Jean-Baptiste. Soutenant la démarche de la municipalité dans sa demande de classement au titre des Monuments Historiques, l'association entend contribuer à la restauration

de ce joyau autour duquel elle envisage d'organiser des activités culturelles. Lesquelles pourront faire valoir la fameuse citation de Balzac dans « Histoire des Treize, La Duchesse de Langeais » : « L'orgue est le plus grand, le plus audacieux, le plus magnifique de tous les instruments créés par le génie humain. Il est un orchestre entier, auquel une main habile peut tout demander. »

[olivier.granboulan@gmail.com](mailto:olivier.granboulan@gmail.com)

Cocorico ! Ils ont gagné ! Nos gaulois coqs de basse-cour peuvent se redresser sur leurs ergots et se percher sur un tas de fumier. Les bruits et odeurs de nos

crottin de cheval ! Ces sons et odeurs font désormais partie du patrimoine national. Par un ultime vote du Sénat, le 21 janvier, le Parlement a adopté à l'unanimité,

## LOUÉS SOIENT LES COQS !



campagnes ont enfin eu gain de cause. La cigale qui stridule, le canard qui can-can et la caille qui cacabe peuvent aussi se faire entendre sans craindre le procès d'un humain indisposé par le tintamarre campagnard. Ou par les effluves du

du Rassemblement national à La France insoumise, une proposition de loi introduisant la notion de « patrimoine sensoriel » des campagnes françaises.

Après des décennies de procès à tout vent entre rurbains envahissants et ruraux enracinés, plus question de porter plainte pour « troubles anormaux du voisinage », maintes affaires ayant fait du bruit, telle celle, en Ardèche, d'un coq trop bruyant tué en mai 2020 par un voisin. Lequel a depuis été condamné à 5 mois de prison avec



sursis. Encore faudra-t-il baliser les contours de cette nouvelle loi, les services régionaux de l'Inventaire du patrimoine étant appelés à identifier et qualifier l'identité sonore et olfactive propre à chaque territoire. Cet inventaire pourrait être ensuite intégré dans les documents de vente d'une propriété afin de dissuader l'éventuel acheteur avant de signer.

En reconnaissant que la campagne n'est pas un monde inodore et silencieux, on aura compris qu'une cloche qui rythme la nuit toutes les heures ne sera pas plus sujet à litige que les effluves d'un élevage porcin. Emplissant l'ouïe et l'odorat, les bruits et odeurs de la campagne participent autant de l'identité sensorielle française que les résonances et exhalaisons du métro parisien.